

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 249 / PR / MSPAS

portant création du Secrétariat Général
du Ministère de la Santé Publique et
des Affaires Sociales -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la création des secrétariats généraux des ministères ;
Sur la proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Il est créé au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales un Secrétariat Général Permanent régi par le décret N°238/PR du 17 août 1968 susvisé.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 22 août 1968

par le Président de la République,

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,



Emile-Derlin ZINSOU



Benjamin d'ALMEIDA

Ampliations : PR 4 - CS 6
MSPAS 6 - Ministères 9 -
SGG 4 - SGPR 1 - IAA 1 -
Gde Chanc. 1 - DFP-DP 4 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat.2-
DB-CF-DC-Solde-DI 5 - Trésor 4 -
JORD 1.